



BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

OPTION : ACS'AGRI : Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRICOLE

NIVEAU 5

Objectifs de la formation :

Former des professionnels polyvalents capable de prendre la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Compétences visées :

- Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole
- Conduire une entreprise agricole dans une perspective de durabilité
- Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement
- Acquérir des compétences d'expression, de communication et d'animation.
- Développer des capacités d'autonomie et d'ouverture à la diversité du monde agricole.

Secteur d'activité :

- Exploitation agricole
- Négociant agricole
- Coopérative agricole
- Banque- assurance
- Centre d'insémination
- Cabinet de conseil

Durée de la formation :

La formation se déroule sur deux années avec 20 semaines/an en centre de formation et 27 semaines/an en entreprise, selon un calendrier joint.

Cette durée peut faire l'objet d'un aménagement en fonction du profil du candidat (cursus antérieur)



Conditions d'admission et inscription :

Admission

- Être âgés entre 15 et 29 ans révolus (Pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Être titulaire d'un bac général, d'un bac STAV ou d'un bac professionnel
- Forte motivation pour l'agriculture, avoir une bonne capacité d'analyse et être force de proposition

Inscription

- L'inscription se fait dans le cadre de la procédure d'admission post-bac : www.parcoursup.fr (mi-janvier – mi-mars)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat de l'UFA ou sur le site internet www.rochefeuille.net
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans les 3 mois après le début de la formation
- Entrée possible dans les 3 mois après le début de la formation (début septembre jusqu'à début décembre)

Contenu de la formation :

La formation qui se déroule sur 2 ans à raison de 20 semaines par an en centre de formation s'articule entre des modules d'enseignements généraux et des modules d'enseignements professionnels :

- Des modules d'enseignements généraux (Tronc commun avec le BTS Aménagements Paysagers) :
 - M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
 - M2 : Construction du projet personnel et professionnel
 - M3 : Communication
- Des modules d'enseignements professionnels :
 - M4 : Pilotage de systèmes biotechniques
 - M5 : Gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole
 - M6 : Organisation du travail en entreprise agricole
 - M7 : Pilotage d'un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multi performance et de résilience
 - M8 : Accompagnement du changement stratégique dans les entreprises agricoles



Les + de la formation :

- Une **rémunération** pour l'apprenti
- Une **aide à la recherche d'entreprise** pour la signature du contrat d'apprentissage
- Une **Gratuité de la formation** qui est prise en charge par l'opérateur de compétence (OPCO) de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise est rattachée dans le secteur privé.
- Une possibilité de **soutien individuel** (selon besoin particulier)
- Un **formateur tuteur** pour chaque apprenti permettant un lien privilégié entre la famille, le jeune et son employeur
- Un **suivi pédagogique personnalisé** incluant pour chaque apprenti **2 visites d'apprentissage** minimum au cours de la formation
- Des intervenants **professionnels spécialisés**
- Des études de cas professionnels comme support de formation

Modalités d'évaluation :

L'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) comprend huit épreuves obligatoires, visant à évaluer l'acquisition des compétences définies par le référentiel. Trois de ces épreuves portent sur les capacités communes à tous les BTSA, tandis que cinq évaluent les compétences spécifiques à la spécialité. Dans le cadre de la semestrialisation, les évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) sont réparties tout au long des semestres, permettant une acquisition progressive et régulière des compétences.

Poursuite d'études :

- Autre BTS
- Certificat de Spécialisation (CS)
- Licence professionnelle
- Ecole d'ingénieur spécialisée dans le domaine agricole

Accessibilité :

- Règlementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap au sein de l'UFA

Hébergement - Restauration – Transports :

- L'UFA propose un hébergement en internat : chambre de 4 personnes avec salle de bains annexée, située sur le site de MAYENNE (navettes matin et soir entre l'internat et le centre de formation site d'Ernée)
- Un service de restauration est proposé sous forme de self-service sur les deux sites du centre de formation, à Mayenne et Ernée
- Le centre de formation est accessible en voiture ou par bus : <https://aleop.paysdelaloire.fr/mayenne>

Tarifs – Aides :

- Les coûts de formation sont pris en charges :
 - Pour les entreprises du secteur privé : par l'opérateur de compétence (OPCO) de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise est rattachée
 - Pour les collectivités publiques : par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Une dotation au premier équipement professionnel est attribuée aux apprentis du secteur privé (financement OPCO)
- Frais annexes à la charge du candidat : Se référer au règlement financier de l'UFA en vigueur

Rémunération de l'apprenti :

La rémunération est fonction de l'âge du candidat, de l'année du cycle de formation, et de la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée.

A titre indicatif, la grille nationale de base est la suivante :

Rémunération de l'apprenti la 1^{ère} année			
Avant 18 ans 27% DU SMIC	18-20 ans 43% du SMIC	21-25 ans 53% du SMIC	26 ans et plus 100 % du SMIC
Rémunération de l'apprenti la 2^{ème} année			
Avant 18 ans 39% du SMIC	18-20 ans 51% du SMIC	21-25 ans 61% du SMIC	26 ans et plus 100% du SMIC
Rémunération de l'apprenti la 3^{ème} année			
Avant 18 ans 55% du SMIC	18-20 ans 67% du SMIC	21-25 ans 78% du SMIC	26 ans et plus 100% du SMIC

Site de formation :

UFA ROCHEFEUILLE
499, Route d'Ambrières
53100 MAYENNE
02 43 04 11 73